

***Communiqué de Presse***  
**Philippe Kaltenbach**  
**Sénateur des Hauts-de-Seine**  
**Maire de Clamart**

*Le 15 Mars 2013*

**Le Sénat adopte le projet de loi relatif aux modes de scrutin et au calendrier électoral**

**Philippe Kaltenbach, Sénateur des Hauts-de-Seine et chef de file du groupe socialiste sur le projet de loi se félicite du vote du texte par le Sénat en seconde lecture, après un rejet en première lecture.**

*Philippe Kaltenbach déclare : « Je me félicite de ce vote du Sénat qui démontre que la Haute Assemblée a su prendre ses responsabilités pour s'associer à cette grande réforme visant à moderniser la démocratie locale. Nous ne pouvions pas rendre une copie blanche une seconde fois. Grâce à des débats constructifs et à l'écoute du Gouvernement, le Sénat a pu jouer pleinement son rôle de représentant des collectivités territoriales. »*

*Le Sénateur des Hauts-de-Seine ajoute : « Je regrette que la Haute Assemblée ne se soit pas associée, en rejetant l'article 2, à la révolution de la parité que représentera l'instauration du scrutin binominal lors des prochaines élections départementales. Le Sénat a toutefois su apporter toute son expertise et intégrer de précieuses modifications au texte. Nous avons tout d'abord pu élargir la marge de manœuvre (+ ou - 30% par rapport à la population moyenne d'un canton) dans le redécoupage des futurs cantons afin de mieux en prendre en compte la ruralité dans de nombreux départements. Il s'agissait là d'une demande forte des élus locaux. Nous avons ensuite voulu assouplir le « fléchage » dans l'élection des délégués communautaires afin de renforcer la cohérence des futurs exécutifs. Nous avons aussi souhaité ramener le seuil d'élection des conseillers municipaux au scrutin de liste aux communes de plus de 1 000 habitants. Nous avons enfin voulu revenir sur la diminution de deux élus des effectifs des conseils municipaux dans les communes de moins de 3 500 habitants. En effet, le travail de ces derniers, généralement parfaitement bénévole, est souvent indispensable à l'action publique dans les territoires les plus ruraux. »*

*Le chef de file PS conclut : « Toutes ces mesures, qui répondent aux attentes de celles et ceux qui font vivre la démocratie locale, démontrent que le Sénat continue d'occuper la place qui est la sienne auprès des collectivités locales ».*

Contact presse : Yan Chantrel / 06.20.63.01.75